

Envoi par courriel

Québec, le 19 juin 2014

Monsieur Marcel Fafard
Directeur de projet
Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

**Objet : Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel
Questions complémentaires du 19 juin 2014 (DQ5, n^{os} 1 à 5)**

Monsieur,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 26 juin compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions complémentaires du 19 juin 2014
adressées au Promoteur (DQ5, n^{os} 1 à 5)

Question 1

- Quelles ont été les raisons pour que votre choix se porte sur des éoliennes d'une puissance de 2,05 MW chacune ? Avez-vous exploré la possibilité d'utiliser des éoliennes de plus grande puissance afin d'en diminuer le nombre ?

Question 2

- Y a-t-il des sites potentiels en dehors de la zone agricole permanente qui pourraient servir d'aires de chantier et d'entreposage pour le projet ? Aussi, le promoteur a-t-il examiné la possibilité de construire le poste de sectionnement en zone non agricole ou, à tout le moins, ailleurs que sur des terres en culture ?

Question 3

- Serait-il possible de réduire la superficie requise au sol pour la construction de chacune des éoliennes et, le cas échéant, de combien par rapport aux 10 000 m² actuellement projetés ?

Question 4

- En référence au document déposé DA4 (notre codification), on constate à la carte 3 que le réseau collecteur traverse perpendiculairement les terres agricoles pour relier l'éolienne PS-01 à la boîte de jonction proposée. Est-ce que ce tronçon chevauche des limites de lots sur l'ensemble de son parcours ?

Question 5

- Toujours en référence au document déposé DA4, on constate à la carte 2 que le chemin d'accès à l'éolienne PS-12 longe le cours d'eau, mais pas celui menant à l'éolienne PS-04. Pour éviter d'enclaver une portion de terres en culture, serait-il possible d'aménager le chemin d'accès à l'éolienne PS-04 en longeant la Grande Décharge Thiersant tout en respectant la bande de protection règlementaire du cours d'eau ?

